

---

## Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

Note d'information – Groupe de travail chargé de rédiger une loi uniforme aux fins de la mise en œuvre de la Convention de La Haye sur les titres

---

### Contexte

En 2003, la CHLC a demandé que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) autorisent le Groupe de travail des ACVM à rédiger une loi uniforme de mise en œuvre de la *Convention de La Haye sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire (2002)* (Convention de la Haye sur les titres) une fois achevé le rapport explicatif relatif à la Convention de La Haye. La présidence des ACVM a approuvé cette demande.

Lors de la réunion annuelle du mois d'août 2004, on a fait remarquer que le rapport explicatif n'était pas encore achevé. Il l'a finalement été en décembre 2004.

À la fin d'avril 2005, le mandat et le financement du Groupe de travail des ACVM ont été renouvelés jusqu'à la fin du mois de mars 2006. Le groupe de travail poursuivra ses travaux relativement à la LUTVM et travaillera en collaboration avec la CHLC aux fins de la rédaction de la loi de mise en œuvre de la Convention de La Haye sur les titres.

Il existe d'importantes pressions pour la mise en œuvre de la LUTVM dans les plus brefs délais. Les représentants et les experts gouvernementaux poursuivent l'examen de la LUTVM et des questions connexes à la mise en œuvre. Dans le cadre du processus d'examen, on ne s'est pas encore penché de façon détaillée sur les dispositions relatives aux conflits de loi, prévues dans la LUTVM.

### Mandat

Le Groupe de travail a comme mandat de rédiger dans les deux langues officielles (1) une loi uniforme aux fins de l'adoption au Canada de la *Convention de La Haye sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire*, (2) des commentaires sur chaque disposition de la loi, et (3) un rapport descriptif de la Convention et des modalités à suivre aux fins de son adoption, y compris une évaluation de toute option dont bénéficient les administrations en vertu de la Loi uniforme.

### La Convention de La Haye sur les titres

Le Canada a activement participé aux négociations de la *Convention de La Haye sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un*

*intermédiaire*. La Convention a été achevée et adoptée au cours de la session diplomatique qui a été tenue à La Haye, du 2 au 12 décembre 2002.

Cette convention permet aux participants sur les marchés financiers à l'échelle internationale d'établir facilement et sans équivoque quelle loi régira les aspects propriétaires des transferts et des mises en gage d'intérêts se rapportant à des titres détenus à l'intérieur de systèmes de détention indirecte. Cette convention vise à offrir certitude et prévisibilité relativement à un aspect circonscrit mais essentiel de ces opérations.

On peut consulter le rapport explicatif sur le site suivant :

[http://www.hcch.net/index\\_en.php?act=publications.details&pid=2955&dtid=3](http://www.hcch.net/index_en.php?act=publications.details&pid=2955&dtid=3)

### **Groupe de travail**

Les membres du groupe de travail sur la LUTVM, les membres de la délégation canadienne et les représentations FPT qui feront partie du groupe de travail.

### **Prochaines étapes**

- Le Groupe de travail tiendra une téléconférence deux fois par mois à compter du mois d'octobre 2005.
- La date de ces téléconférences sera fonction de l'examen de la LUTVM et des questions connexes de mise en œuvre par les représentants et les experts gouvernementaux. Il existe d'importantes questions incidentes qui touchent la Loi de mise en œuvre de la Convention de La Haye sur les titres et la LUTVM. En pratique, les commentaires et le rapport d'examen doivent se référer aux dispositions pertinentes de la LUTVM.
- Suivre les développements en matière de mise en œuvre de la LUTVM au sein des administrations.
- Présenter la Loi uniforme de mise en œuvre de la Convention de La Haye sur les titres, les commentaires et le rapport pour fins d'examen et d'adoption à la réunion annuelle de la CHLC en août 2006 ou 2007.

### **Personne-ressource :**

Manon Dostie

Avocate - Section du droit privé international

Ministère de la Justice

284, rue Wellington, pièce 5304

Ottawa (Ontario) K1A 0H8

tél. : (613) 957-7882

télécopieur : (613) 941-4088

courriel : [manon.dostie@justice.gc.ca](mailto:manon.dostie@justice.gc.ca)